En somme, environ 4 caryotypes anormaux au prix de la perte d'un fœtus. L'effort de suivi des données françaises et leur communication est à saluer. Sur la base de ces données, il apparaît que pour 100 prélèvements, un caryotype anormal est détecté 4 fois, pour environ un fœtus perdu. Un rapport utile à connaître pour affiner les indications des amniocentèses et partager la décision avec les femmes concernées.

©La revue Prescrire

a- En France, l'incidence de la trisomie 21 (alias syndrome de Down) est d'environ 1,5 pour 1 000 naissances (réf. 8). Les incidences de la trisomie 18 et de la trisomie 13 (alias syndrome de Patau) sont respectivement d'environ 0,2 et 0,1 pour 1 000 naissances. Le syndrome de Turner concerne environ 0,4 pour 1 000 naissances féminines. Le syndrome de Klinefelter concerne environ 1,5 naissance sur 1 000 naissances masculines (réf. 9).

b-Les auteurs ont inclus dans leur analyse 8 femmes chez lesquelles une mort fetale in utero avait été diagnostiquée lors de l'échographie pratiquée juste avant l'amniocentèse. Puisqu'il s'agit d'une découverte juste avant l'amniocentèse, la responsabilité de ce geste dans la survenue de la perte du fœtus n'est pas possible. Selon nos calculs, après exclusion de ces 8 cas, une fausse couche spontanée est survenue dans 0,89 % des cas dans le groupe amniocentèse versus 0,42 % dans l'autre groupe (p = 0,0001). Le risque cumulé de perte fœtale avant 24 semaines et d'accouchement très prématuré devient 1,29 % chez les femmes ayant eu une amniocentèse versus 0,66 % (p = 0,0001), soit un risque ajouté par l'amniocentèse de 0,63 % (réf. 6).

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- Dupont JM et Carles E "Three year national survey of prenatal cytogenetic activity in France 1998-2000" European Cytogeneticists Association Newsletter 2004; (13): 4-9.
- **2-** Institut national de la statistique et des études économiques "Bilan démographique 2003 Stabilité des naissances, augmentation des décès" *Insee Première* 2004 ; (948) : 1-4.
- **3-** Prescrire Rédaction "Dépistage prénatal de la trisomie 21 par marqueurs sériques maternels" *Rev Prescrire* 1997 ; **17** (171) : 210.
- **4-** Prescrire Rédaction "Renforcement du dépistage prénatal de la trisomie 21" Rev Prescrire 1999 ; **19** (198) : 626.
- 5- Prescrire Rédaction "Quelles limites au dépistage de la trisomie 21 ?" *Rev Prescrire* 2002 ; **22** (226) : 235-236.
- **6-** Muller F et coll. "Risk of amniocentesis in women screened positive for Down syndrome with second trimester maternal serum markers" *Prenat Diagn* 2002; **22**: 1036-1039.
- 7- Alfirevic Z et coll. "Amniocentesis and chorionic villus sampling for prenatal diagnosis" (Cochrane Review). In: "The Cochrane Library"; John Wiley and Sons, Chichester 2003; issue 4: 66 pages.
- **8-** Huret JL et Sinet PM "Trisomie 21" Site internet http://www.infobiogen.fr/services/chromcancer/IntroItems/PolyTri21Fr.html consulté le 19 avril 2005 (sortie papier disponible : 7 pages).
- 2005 (sortie papier disponible : 7 pages).
 9- Huret JL et Léonard C "Autres pathologies chromosomiques" Site internet http://www.infobiogen.fr/services/chromcancer/IntroItems/PolyConstitAutreFr.html consulté le 19 avril 2005 (sortie papier disponible : 12 pages).

Priorité à la DCI

DCI, le vrai nom du médicament : Fiche n° 3

La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public pour des médicaments de prescription se développe rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale. Les repères fiables manquent pour s'y retrouver dans un marché pléthorique et concurrentiel, où chaque firme vante son dernier médicament comme la panacée. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux. C'est l'objectif de la campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), mise en œuvre sous l'égide du Collectif Europe et médicament.

Chaque mois, une nouvelle fiche pratique destinée à faire comprendre les multiples avantages de la DCI s'ajoute au dossier en libre accès sur www.prescrire.org. Téléchargez-les et diffusez-les autour de vous, affichez-les dans les officines et les cabinets médicaux, etc.



Un voyage qui tourne mal

Marcelle et René sont partis en voyage organisé en Thaïlande. Mais ils ont oublié en France leur trousse à pharmacie, avec leurs médicaments "pour la tension"!

Pas de problème pour Marcelle. Elle connaît la DCI (la dénomination commune internationale) du médicament bétabloquant qu'elle doit impérativement prendre tous les jours : c'est le *métoprolol*. Le médecin de Bangkok renouvelle son traitement sans difficulté.

René, lui, ne se souvient que du nom commercial de son médicament, Avlocardyl⁹, que le médecin de Bangkok ne connaît pas. En Thaïlande, le même médicament est bien commercialisé, mais sous une douzaine de noms de marque très différents : aucun n'évoque le nom d'Avlocardyl⁹!

Le médecin finit par prescrire un autre médicament à René, pour éviter une poussée d'hypertension. Mais ce médicament ne lui convient pas du tout. René fait un malaise qui le conduit aux urgences de l'hôpital. Dommage qu'il n'ait pas connu la DCI de son médicament!

La DCI, le même nom pour le même médicament, partout dans le monde

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



- "Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les
- sites internet de :
 l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
 l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.or

DCI, le vrai nom du médicament : un dossier en libre accès sur www.prescrire.org les bonnes raisons d'utiliser la DCI, les (rares) réserves, des fiches d'explication destinées au public, etc.

Fiches déjà disponibles :

Fiche n° 1 : Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Fiche n° 2 : Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette

Fiche n° 3: Un voyage qui tourne mal